

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

GAEC DE RANGORNAN– Rangornan – 56190 Noyal-Muzillac

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 13 juillet 2020 à 9h00 au 11 août 2020 à 17h15** en mairie de Noyal-Muzillac concernant le projet présenté par le gérant du GAEC DE RANGORNAN, dont le siège social est situé au lieu-dit « Rangornan» 56190 Noyal-Muzillac, en vue d'exploiter à la même adresse, un atelier bovin devant comporter, après augmentation de l'effectif, 234 vaches laitières.

Cet établissement relève de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Noyal-Muzillac aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- du lundi au jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15*
- vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*
- samedi : de 09h00 à 12h00*

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 11 août 2020 à 17h15 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Noyal-Muzillac
- par lettre adressée au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr